GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

BANQUE des TERRITOIRES — Caisse des Dépôts Groupe

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Communiqué de presse

Lutte contre les déserts médicaux : 100 « médicobus » déployés sur le territoire en 2027

Paris, le 9 novembre 2026

Les ministères chargés de la santé, de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ainsi que la Banque des Territoires ont conclu un partenariat visant à déployer 70 nouveaux « médicobus » à travers la France. Dans le cadre du réseau France santé, ces cabinets médicaux itinérants ont pour objectif d'améliorer l'accès aux soins dans les zones les moins bien dotées en offre médicale.

Depuis 2023, le plan France ruralités soutient le déploiement de médicobus pour renforcer l'accès aux soins dans les territoires ruraux et urbains confrontés à une faible densité médicale. Déployées localement par les agences régionales de santé (ARS), ces unités mobiles permettent de proposer des consultations médicales au plus près des populations éloignées des soins. À ce jour, 34 médicobus ont été labellisés dans le cadre de ce dispositif.

Un engagement renouvelé en faveur des plus éloignés des soins

Afin de poursuivre cette dynamique et dans une volonté renouvelée du gouvernement de lutter contre les déserts médicaux, un 2ème appel à projets est lancé pour déployer 100 médicobus au total sur l'ensemble du territoire national.

A ce titre, la banque des territoires confirme son engagement en faveur de la prévention et de l'amélioration de l'accès aux soins, en mobilisant une enveloppe en fonds propres à hauteur de 3,2 millions d'€ pour :

- soutenir à hauteur de 25 000 € chaque projet lauréat pour accompagner son lancement, en complément des crédits alloués par les ARS au titre du fonds d'intervention régional (FIR)
- accompagner la structuration des projets lauréats par des crédits d'ingénierie
- appuyer l'Etat sur l'animation et l'évaluation du dispositif.

Les médicobus qui remplissent les conditions peuvent également bénéficier du label France santé. Un même projet peut ainsi être labellisé à la fois comme médicobus et comme structure du réseau France santé et accéder aux financements associés.

Hugo Gilardi, directeur général de l'offre de soins, précise que « les appels à projets régionaux de la 2ème vague seront prochainement publiés par les ARS : ils bénéficieront en priorité aux Français qui n'ont pas de médecin traitant. En proposant des consultations de médecins généralistes et spécialistes au plus près des populations éloignées des soins, cette initiative "d'aller-vers" réduit les inégalités territoriales dans l'accès aux soins et constitue une solution concrète pour ramener ces publics vers un parcours classique ».

Henri Prévost, directeur général de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), ajoute que « le déploiement des médicobus contribue à renforcer l'accès aux soins dans les territoires ruraux comme dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette ambition mobilise l'ANCT, qui pilote le plan France ruralités et contribue à la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre des orientations du comité interministériel des villes. La santé est en effet un enjeu majeur d'aménagement des territoires et d'habitabilité. Ce partenariat avec la banque des territoires et la direction générale de l'offre de soins témoigne de la force de la coopération interministérielle pour accompagner les territoires, avec l'appui de tous les réseaux d'acteurs locaux ».

Antoine Saintoyant, directeur de la banque des territoires, complète en indiquant que « l'accès aux soins ne doit jamais dépendre du lieu où l'on vit. En soutenant le déploiement des médicobus, la banque des territoires confirme son engagement pour lutter, aux côtés de l'Etat, contre les déserts médicaux et rapprocher les Français de leurs services de santé. Cette action traduit concrètement l'ambition du plan santé - grand âge du groupe caisse des dépôts, qui mobilisera 25 milliards d'€ entre 2025 et 2030 en faveur de la santé et du bien-vieillir de nos concitoyens ».

Contact presse :

Banque des territoires – groupe caisse des dépôts
Aurélie Imbert - aurelie.imbert@caissedesdepots.fr - 06 77 56 38 82

Direction générale de l'offre de soins (DGOS)
dgos-presse@sante.gouv.fr

Direction générale des collectivités locales (DGCL)
service-presse@interieur.gouv.fr - 01 40 07 22 22

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
relations.presse@anct.gouv.fr - 07 62 61 50 25

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr